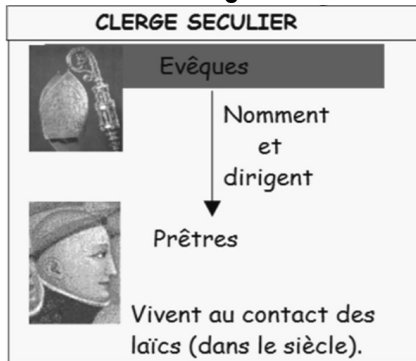


Le clergé au Moyen-âge :

1. "Triptyque des sept sacrements" par Rogier van der Weyden vers 1440-1445, Musée royal des beaux-arts, Anvers (Belgique).



2. Schéma du clergé séculier :



3. La paix de Dieu : accord de Verdun-sur-le-Doubs vers 1022:

(Le texte commence par un formulaire du serment demandé par les prêtres aux chevaliers) : « Je n'envahirai pas une église. Je n'attaquerai pas de clerc et de moine, je ne m'emparerai pas de leurs biens. Je ne m'emparerai pas des paysans, des serviteurs et des marchands. Je ne prendrai pas leurs deniers. Je ne m'emparerai pas du bétail. J'observerai ce bref écrit tant que je vivrai. »
Burchard, archevêque de Lyon, a établi ce pacte de paix au concile de Verdun, en présence de ses évêques qui ont prononcé la formule d'excommunication : celui qui ne tiendra pas cette paix à partir d'aujourd'hui, qu'il n'entre plus dans l'église avec les chrétiens, qu'il ne reçoive plus la communion jusqu'à ce qu'il jure cette paix.

1°) Relever les 2 parties du clergé (indiquer leur nom, qui les compose, leur particularité).

2°) À l'aide des documents 1, 3 et 10 p. 81, indiquer les différents rôles du clergé séculier.

3°) À l'aide du document 11 p. 81 indiquer la source de leur richesse.

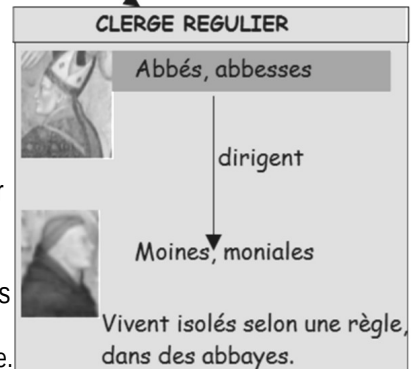
4- La règle de saint Benoît :

1- S'il est possible, le monastère sera construit de telle façon que tout le nécessaire soit à l'intérieur du monastère.

2- Si les conditions exigent qu'ils s'occupent eux-mêmes des récoltes, qu'ils ne s'attristent pas car c'est alors qu'ils sont vraiment moines, quand ils vivent du travail de leurs mains.

5- Comme dit le prophète « sept fois le jour j'ai dit ta louange ». Nous satisferons à ce nombre sacré de sept, si à laudes, prime, tierce, sexte, none, vêpres et complies, nous accomplissons nos prières. Prions Dieu à ces heures-là, et, la nuit, levons-nous pour le célébrer à matines.

D'après La Règle de saint Benoît, VI^e siècle.



En haut les heures actuelles, en bas les heures du Moyen-âge. Les heures de repos sont en gris, les heures de repas en noir

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	
Matines				Prime			Tierce				Sexte		None		Vêpres				Complies				

1°) Présenter le texte 4 (nature, auteur, date)

2°) Souligner en vert celui qui dirige l'abbaye et en orange les 2 principales occupations du moine.

3°) Souligner en noir la phrase qui montre que les moines doivent rester coupés du reste du monde, en bleu les règles concernant la prière, en rouge les règles concernant le travail.

Colorier ci-dessus en bleu les heures consacrées à la prière, en rouge celles consacrées au travail.

4°) D'après le doc. 5 relever le rôle des moines et la source de leur richesse.

5. Fondation de l'abbaye des Vaux de Cernay par Simon de Neauphle (1118). En échange de ces donations le donateur demandait que les moines prient pour lui.

Que sachent tous, présents et à venir, que Simon de Neauphle fait don aux moines de Savigny de la terre de Val-Brie-Essart pour y construire une abbaye en l'honneur de Marie, mère de Dieu, et de saint Jean-Baptiste. Les moines recevront le droit d'utiliser ses forêts : le bois pour se chauffer, construire des maisons, l'herbe et la pâture pour nourrir leur bétail. En plus, il leur donne la terre d'Essart-Robert pour qu'ils la cultivent. Si un des vassaux veut leur faire don d'une terre, d'un pré, d'une vigne, qu'ils le fassent sans contrainte ni dommage.